

Quel avenir pour les produits bois éco-certifiés africains sur le marché européen?



Premières conclusions de l'étude sur le marché européen des produits bois
issus des forêts du Bassin du Congo gérées de façon responsable

6 clés indispensables pour ouvrir les marchés aux bois africains certifiés

L'étude sur le marché européen des produits bois issus des forêts certifiées du bassin du Congo s'inscrit dans le cadre du projet pour l'appui à l'écocertification des concessions forestières d'Afrique Centrale (ECOFORAF).

Programmé sur trois ans, en direction des pays du Bassin du Congo membres de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC, ECOFORAF est cofinancé à hauteur de 1,5 M€ par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM).

L'une de ses composantes majeures vise le développement et la promotion de produits bois certifiés sur les marchés européens à travers des actions de sensibilisa-

tion, de communication auprès des importateurs, prescripteurs, distributeurs et collectivités.

C'est dans cette optique que le consortium TERE, AF-Bois et FORM International a réalisé une étude sur les débouchés des bois tropicaux certifiés du Bassin du Congo en Europe.

Inédite en son genre, cette étude fondée sur les données qualitatives et quantitatives de la filière du bois tropical certifié dans le Bassin du Congo a permis d'identifier, sur la base de six constats préalables, les freins à lever pour accompagner son développement sur les marchés locaux et européens.

La promotion des bois africains, une priorité...

L'Association Technique Internationale des Bois Tropicaux (ATIBT) a reçu en septembre 2010 une subvention du FFEM pour assurer la mise en œuvre et la gestion du programme ECOFORAF.

L'ATIBT coordonne les partenaires impliqués dans les différentes composantes du projet : entreprises forestières, administrations, société civile, ONG locales...

La composante portant sur la promotion et le développement des produits bois africains certifiés sur le

marché Européen, comprend plusieurs actions :

- l'étude de marché qualitative et quantitative,
- la sensibilisation et l'information des entreprises de distribution en Europe,
- l'appui direct aux importateurs, négociants, et distributeurs,
- la sensibilisation et l'information des marchés.

Un engagement commun de tous les acteurs

L'entente pour l'éco-certification des bois africains

Principal vecteur du projet ECOFORAF, «L'entente pour l'éco certification des bois africains» réunit sous une signature commune les partenaires menant des actions de communication auprès de la filière : FSC France, TFT, WWF France, Le commerce du bois (LCB), la Fondation Chirac, la Fondation

Prince Albert II et IFIA. Cette initiative représente la première tentative pour fédérer autour d'une même identité visuelle des messages de portée différente vers des cibles spécifiques.

Une étude d'envergure européenne

Lancé en septembre 2010, ECOFORAF entend promouvoir une exploitation des ressources forestières du bassin du Congo compatible avec la préservation des surfaces forestières et des services environnementaux qu'elles assurent.

Sa force et son originalité tiennent au fait qu'il couvre l'ensemble de la filière, depuis l'amont, avec l'amélioration des pratiques d'aménagement, à caractère social et environnemental notamment, jusqu'à l'aval, pour la commercialisation des produits bois certifiés sur les marchés européens.

Volet majeur du programme, cette étude de marché analytique a été confiée sur appel d'offres, en mars 2011, au consortium mené par le bureau d'études TERE avec Form International et AF Bois.

Ce chantier a acquis une dimension européenne grâce aux partenaires hollandais (IDH) et allemand (KfW) qui ont permis de mutualiser les données existantes. Ses conclusions reposent sur des données douanières, des bases de données des organismes certificateurs et des données fournies par les producteurs et les acteurs de la filière lors de différentes enquêtes.

L'achat de bois certifiés, une garantie de pérennité pour les forêts du Bassin du Congo

Les forêts du Bassin du Congo se concentrent sur six pays : le Cameroun, le Gabon, la Guinée Équatoriale, la République Centrafricaine, la République du Congo et la République Démocratique du Congo.

Avec plus de 200 millions d'hectares de forêts tropicales humides, le Bassin du Congo représente le second massif forestier mondial, après l'Amazonie.

Cette région menacée par le recul des forêts est riche d'un grand nombre d'espèces végétales et animales, pour la plupart endémiques.

La certification de bonne gestion forestière apporte la garantie que l'exploitation est réalisée conformément aux principes du développement durable (écologiques, sociaux et économiques).

Ces pratiques permettent de préserver les espaces forestiers mais leur financement repose, pour l'essentiel, sur l'achat des bois certifiés.

1^{er} constat

La performance technique : un atout de moins en moins évident face aux matériaux concurrents

Les bois du Bassin du Congo ont bénéficié durant plusieurs décennies d'une faible concurrence des matériaux ligneux et non ligneux, dans certains domaines d'application du bâtiment : ouvrages immergés, menuiseries d'extérieur, agencement d'intérieur...

Grâce à leurs performances techniques ou à leur faible coût de transformation, ils avaient même acquis une position dominante sur certains de ces débouchés.



Aujourd'hui cette période est révolue : les bois du Bassin du Congo doivent rivaliser avec les matériaux non ligneux dont la fiabilité, la qualité de surface et le niveau d'impact environnemental ont fortement progressé.

Malgré un moindre investissement dans la qualification des matériaux et les critiques récurrentes sur l'exploitation forestière, les bois africains bénéficient encore d'une forte notoriété technique auprès des professionnels comme du grand public.

Alors que la raréfaction des matières premières non-renouvelables devient une préoccupation dans tous les secteurs d'activités, les bois issus de forêts certifiées du Bassin du Congo peuvent tirer parti d'une grande diversité d'essences aux propriétés spécifiques reconnues et redevenir compétitifs.

Sur cette base, une nouvelle stratégie de confrontation avec les matériaux concurrents est à imaginer.

2^e constat

Une offre réduite de produits bois certifiés en aval de la filière

Malgré le potentiel de production des 5,5 millions d'hectares de forêts certifiées dans le Bassin du Congo (dont 75% environ sont sous certificats FSC), soit près de 20% des superficies en concession, les bois tropicaux certifiés FSC représentent, en volume, une part négligeable du marché européen des bois tropicaux.

Les ventes de bois certifiés représentent des volumes bien inférieurs aux potentialités produites car les importateurs et transformateurs européens achètent encore peu de bois certifié FSC.

Sur certains marchés spécifiques, comme aux Pays-Bas, le label FSC est davantage demandé. Ailleurs, nombre d'entreprises vendent des produits certifiés FSC sans valorisation du label, celui-ci n'étant pas demandé par le client.

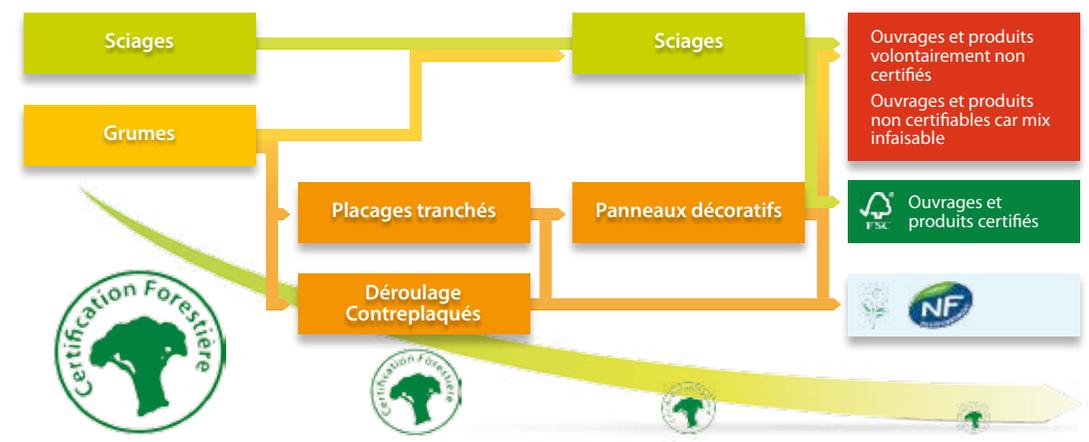
Dès lors, un constat s'impose : mal valorisé et faute de chaînes de contrôle en nombre suffisant, le label FSC subit une «érosion» tout au long du cycle de transformation : largement supérieure à 70%, la perte de produits FSC peut dépasser les 90% dans certains cas.

Enfin, les produits bois certifiés issus du Bassin du Congo représentent une part marginale sur le marché des bois tropicaux : 7% de la production de cette région, à peine plus de 3% des bois africains, et une quantité insignifiante (0,4%) de l'ensemble des bois tropicaux ou de la production locale européenne.

La chaîne de contrôle

Une «chaîne de contrôle» (COC = chain of custody) est le processus par lequel une entreprise s'assure de l'origine des bois qu'elle approvisionne et de leur traçabilité dans toutes ses activités de production, de transformation et de distribution. La certification de la COC atteste de leur origine certifiée, de l'absence de bois de provenance douteuse et du bon usage de la marque.

Flux des bois certifiés du Bassin du Congo : déperdition des volumes de bois écocertifiés



3^e constat

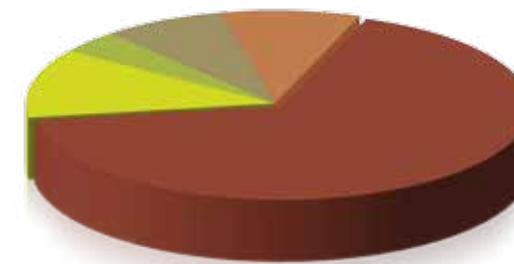
Trop peu de chaînes de contrôle, en Europe, pour les bois certifiés du Bassin du Congo

Toutes essences et provenances confondues, plus de deux chaînes de contrôle européennes sur trois concernent la filière papier-carton et les industries graphiques.

La seconde transformation du bois est sous-représentée, avec seulement 8 à 15% des chaînes de contrôle, selon les pays.

Parmi les entreprises européennes de seconde transformation utilisant des bois du Bassin du Congo, 250 seulement disposent d'une chaîne de contrôle.

Répartition des chaînes de contrôle FSC en France



- Distributeurs 12%
- 1^{ère} transformation 4%
- 2^e transformation 8%
- Importateurs 9%
- Filière papier 67%

Les pays les mieux dotés (Italie et Pays-Bas) ont au maximum environ 50 entreprises certifiées pour cette catégorie de produits bois. De plus, la part des bois du Bassin du Congo transformés y est minoritaire.

Quant au secteur de la construction, très rares sont les entreprises qui disposent d'une chaîne de contrôle, sauf aux Pays-Bas.

D'une manière générale, les entreprises européennes utilisatrices de bois du Bassin du Congo manifestent rarement l'intention d'implanter des chaînes de contrôle.

Atteindre, d'ici 5 ans, l'effectif de 300 chaînes de contrôle européennes dans la seconde transformation de ces bois est une perspective optimiste qui ne permet pas, hélas, d'assurer la viabilité à long terme de la filière des bois certifiés du Bassin du Congo.

La seconde transformation du bois

On entend par seconde transformation toutes les activités de transformation du bois qui aboutissent à la fabrication de produits prêts à l'usage (parquet, meuble, fenêtre, lames de platelage).

Les ateliers concernés s'approvisionnent auprès des entreprises de la première transformation en sciages bruts ou rabotés, placages et panneaux à base de bois.

4^e constat

Des bois marginalisés par le coût de la certification

Le coût de revient d'un produit fini en bois certifié, issu de forêts gérées durablement, est plus élevé qu'un produit bois non certifié, dans des proportions qui peuvent être très importantes et qui dépendent :

- de la part du bois dans le coût de revient du produit ;
- des coûts de gestion de la chaîne de contrôle (liés à la complexité du produit et de sa fabrication) ;
- de la taille du marché du produit fini éco-certifié ;

Son prix final, quant à lui, dépend du coefficient de marge commerciale pratiqué par le distributeur (avec le surcoût de la certification de la COC)...

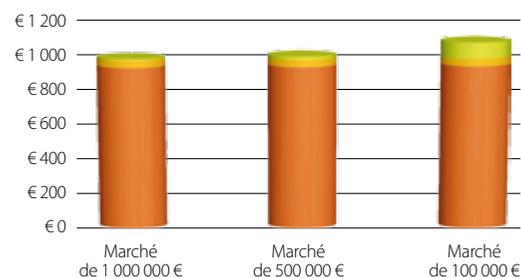
Avec de fortes variations selon le secteur d'activité.



La mise en place d'une chaîne de contrôle provoque une augmentation du coût de revient unitaire à la fabrication compris entre 3% et 16% (pour une plus-value du bois certifié de l'ordre de 15%) alors qu'un référencement en centrale d'achat de grandes surfaces ou de grands réseaux de distribution est difficile à faire accepter avec un surcoût de 5%.

Coûts moyens de l'écocertification d'un produit en fonction de la taille du marché

(hypothèses : plus-value achat bois +15% et coût de gestion de la chaîne de contrôle ≈10 k€)



- Frais annuel de gestion d'une COC
- Surcoût du bois écocertifié
- Coût de revient du produit fini non certifié

En conséquence, et paradoxalement, l'offre en produits finis certifiés est favorisée dans les produits «gadgets» (à forte marge) ou dans ceux où la part du bois est négligeable.

5^e constat

Une offre insuffisante en produits transformés dans le Bassin du Congo

Les produits finis en bois certifiés du Bassin du Congo, commercialisés en Europe, proviennent de fabrications localisées :

- dans l'un des pays du Bassin du Congo ;
- ou dans un pays européen ;

La grande distribution recherche essentiellement des produits finis certifiés. Or, de tels produits fabriqués en bois du Bassin du Congo sont rares.

En effet, l'insuffisance de chaînes de contrôle au niveau des industries de transformation européennes ne permet pas de garantir un tel approvisionnement en produits finis certifiés.

La production au niveau des pays producteurs africains ne compense malheureusement pas cette lacune : hormis les produits simples et sans assemblage (lames de plâtrage et barres à rideau, par exemple), la deuxième transformation n'y est pas suffisamment développée.

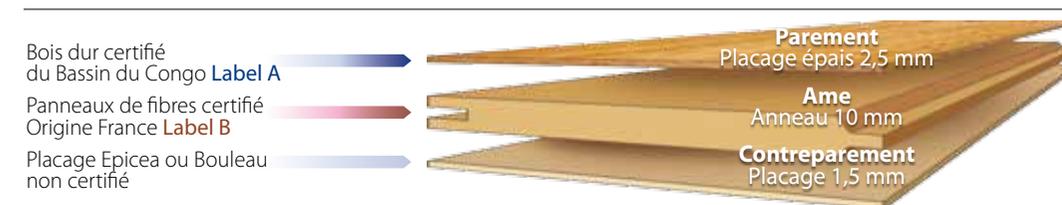
6^e constat

L'usage d'un seul label, obstacle à l'éco-conception

Dans la seconde transformation du bois, la conception conduit à mélanger dans le même ouvrage plusieurs essences, plusieurs matériaux à base de bois, parfois originaires de différentes régions.

L'éco-conception, quant à elle, impose de mettre en œuvre une démarche d'optimisation des performances environnementales, des caractéristiques techniques des essences utilisées, en fonction du prix des matières premières.

Remplir toutes ces conditions, avec un seul label, limite les possibilités de l'éco-conception. Les contraintes économiques découragent la traçabilité, et donc l'utilisation, des bois africains certifiés dans la seconde transformation.



Exemple : Le parquet flottant à couche d'usure de 2,5 mm en feuillus durs du Bassin du Congo certifiés (Label A) collés sur une âme en panneau de bois certifiés origine France.

• Si l'âme certifiée, issue de production locale, (Label B) représente plus de 70% du bois, le parquet pourra être certifié sous ce label. Dans ce cas, la certification du parement (Label A) n'est ni valorisée ni valorisable.

• Si l'on souhaite valoriser la certification du bois du Bassin du Congo, il faudra utiliser un panneau certifié sous le Label A, mais d'une provenance plus lointaine - d'Europe de l'Est, p.e. - et que le transport pénalisera du point de vue de l'éco-conception.

Paroles d'expert

«En 2008, les pays africains membres de l'OIBT ont exporté pour environ 80 millions de dollars américains des produits issus de la deuxième transformation du bois : soit l'équivalent de ce que la République de Pérou a exporté, et environ 2 % des exportations du Vietnam...»

Joachim Bile Allogho, président du Conseil International des bois tropicaux - Réunion de Kinshasa du 19 et 24 mai 2011

Une nouvelle dynamique à engager !

Le co-développement et la biodiversité, deux atouts à valoriser !

Le développement rapide des certifications forestières dans le Bassin du Congo depuis 2005 constitue un succès sur lequel la filière doit capitaliser. Disposant désormais d'une ressource abondante en bois éco-certifié, elle ne doit plus subir mais anticiper les évolutions.

Les actions de co-développement et la préservation de la biodiversité constituent deux avantages concurrentiels spécifiques aux bois certifiés du Bassin du Congo. D'où la nécessité d'activer ces deux leviers sur toutes les actions de communication. À commencer par «Le Guide des idées reçues» à paraître en 2012.

Un nouveau modèle de développement à inventer

L'avenir des bois du Bassin du Congo passe par le développement d'un secteur de la seconde transformation au niveau régional et local. Nécessaires, les capitaux et l'implantation d'infrastructures ne seront pas suffisants.

Pour orienter ce développement vers un modèle à la fois soutenable et compétitif, il faut également investir dans la formation et l'accompagnement des futurs entrepreneurs et de leurs collaborateurs.

Renforcer la cohésion entre tous les acteurs de la filière

La recherche de ce nouveau modèle de développement ouvre une période propice à la valorisation des ressources locales, riches de nombreuses essences à fort potentiel.

La réussite de ce modèle passe par une cohésion renforcée de tous les acteurs de la filière, de l'Afrique à l'Europe. Tous doivent se mobiliser dans les travaux de normalisation, de réglementation, et au-delà, dans les nouveaux signes de qualité liés à l'éco-conception ou à la performance environnementale globale.

ECOFORAF un programme piloté par l'ATIBT



Maître d'œuvre du projet ECOFORAF, l'Association Technique Internationale des Bois Tropicaux, fédère, informe, agit et forme l'ensemble des acteurs

de la filière bois tropical.

Depuis 1951, l'ATIBT joue un rôle majeur dans la gestion forestière responsable des forêts tropicales.

Elle facilite un partenariat efficace entre toutes les parties prenantes, de la forêt jusqu'à la transformation des bois tropicaux, et assure, dans ce cadre, une mission de veille technique et scientifique.

www.atibt.org

Co-financé par le Fonds français pour l'environnement mondial



Fonds public bilatéral créé à l'initiative du Gouvernement français en 1994, le FFEM a pour mandat de cofinancer des projets à forte composante environnementale, dans les pays en développement.

Ce cofinancement, exclusivement sous forme de dons, est destiné à la mise en œuvre de projets pilotes, qui concilient environnement et développement économique des pays bénéficiaires.

À fin 2011, le FFEM a cofinancé 224 projets pour un montant de 254 M€. Les deux tiers sont répartis en Afrique sub-saharienne et en Méditerranée.

www.ffem.fr

Le consortium en charge de l'étude



Association Technique Internationale des Bois Tropicaux

6, avenue de Saint Mandé, Paris 75012

Tél.: F++33 (0)1 43 42 42 00 - Email: sec@atibt.org